

armées sont portés à s'impatienter avec ceux qui l'ont fait. Ils n'ont pas en commun avec eux les liens de camaraderie créés par le service, les sacrifices et l'association du temps de guerre. Je ne partage pas cette impatience. Je prête l'oreille n'importe quand, à n'importe quel sujet, n'importe où, aux anciens combattants, et je suis flatté de dire que certains s'adressent à moi. Ils le font probablement en partie à cause de mon premier discours ici, auquel les associations des anciens combattants ont fait une certaine réclame, et aussi à cause des articles que j'ai de temps à autre écrit pour leurs publications.

● (3.40 p.m.)

Lorsque l'Association des prisonniers de guerre de Dieppe a récemment rencontré le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Dubé), je me suis fait un devoir d'assister à la réunion, d'entendre et d'appuyer le mémoire qu'ils ont présenté. Trop souvent, lorsque nous nous trouvons devant cet immense djaggernat qu'on appelle le gouvernement, nous avons le sentiment qu'il ne sert pas à grand-chose de préparer des mémoires ou d'assister à des réunions pour y rencontrer les ministres. Par bonheur, l'Association des prisonniers de guerre de Dieppe a été bien accueillie et le ministre a promis d'examiner un certain nombre de dossiers représentatifs en vue de déterminer s'il y a une invalidité commune à tous ces anciens prisonniers. Ceux qui ont présenté le mémoire se sont engagés à fournir au ministre une liste de tous les prisonniers inscrits sur leur registre. J'ai été sensible, personnellement, au fait qu'on m'avait fait tenir cette liste pour la présenter au ministre. Par suite de cette rencontre, on a examiné plus de 800 dossiers des anciens prisonniers de guerre de Dieppe et dressé une liste de leurs affections et de leurs maladies. Je ne connais pas le résultat du rapport, mais il est encourageant de savoir qu'un ministre est disposé à écouter nos anciens combattants.

L'intérêt que je porte aux affaires des anciens combattants provient, je suppose, d'un conditionnement qui a duré toute ma vie, car mon père a servi pendant les deux guerres mondiales, dans le service aérien de la Marine royale durant la première et dans l'Aviation royale du Canada, à titre de commandant d'aviation durant la seconde. Cela aurait dû lui suffire, semble-t-il; cependant il est entré au ministère des Affaires des anciens combattants et y a travaillé pendant 20 ans. Tout juste avant sa retraite, il y exerçait les fonctions d'administrateur de district. La Chambre me pardonnera, je le sais, ces détails personnels, mais je veux expliquer par là, et j'espère que la Chambre le comprendra, mon souci des droits des anciens

combattants, dont je ne me laisserai pas distraire par des questions de fidélité au parti.

Au sommet de ma liste des sources de renseignements sur les anciens combattants figure la revue *Legion*. Je recommande à tous les députés le numéro de février 1969. On trouve de la page 13 à la page 22 de ce numéro un excellent commentaire ou sommaire ou, comme le dit la revue, un exposé simplifié des faits à l'appui des recommandations du juge Woods et des membres de sa commission. La lecture de cet article s'impose à tous les députés membres du comité des affaires des anciens combattants et, davantage encore, à tous les fonctionnaires du ministère des Affaires des anciens combattants et au ministre lui-même.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Nous pourrions l'insérer dans le hansard.

**M. Cullen:** J'en ai également un exemplaire. Je pense vraiment que jamais ancien combattant n'a été l'objet de plus de sollicitude, de plus de considération, de meilleurs soins hospitaliers, de plus d'aide en matière de formation professionnelle et de recherches d'emplois et de plus de secours financiers pour acquérir une meilleure instruction ou construire une maison, que dans notre pays. Je ne dis pas cela pour provoquer un débat. Je le dis essentiellement parce que je pense que c'est vrai, et que par ailleurs, je veux ajouter que nous pouvons et que nous devons toujours chercher les moyens de faire plus pour l'ancien combattant canadien.

La revue de la Légion écrit:

Témoignant d'une longue préparation, présentant les données avec un soin méticuleux, truffé de 148 recommandations, le rapport Woods a été salué comme un document capital quand il a paru en mars dernier.

Il comprend trois volumes de plus de 1,300 pages. Il est tout imprégné de sagesse, et nul doute que l'enquête de l'organisme et le travail de la Commission des pensions ont abouti à nombre de recommandations importantes qui, si elles sont mises en œuvre, présenteront d'immenses avantages à long terme pour les vétérans et les personnes à leur charge.

La Légion et dix autres associations nationales d'anciens combattants se sont réunies au moins trois fois pour s'entretenir de ce rapport. Bien que certains groupes s'intéressent plus que d'autres aux aspects particuliers du rapport, ils s'entendent à l'unanimité pour l'appuyer et en recommander l'application. C'est aussi mon avis, mais à titre d'avocat j'apporte une réserve. Une application prompte, soit, mais non précipitée. Je m'y oppose énergiquement, que cette hâte puisse être motivée par des calculs politiques ou par

[M. Cullen.]